



Ville de Lewarde

Convocation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le lundi 31 mai 2021 à 18h30.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, des consignes évidentes en matière de santé publique destinées à assurer efficacement cette lutte s'imposent pour l'organisation de ce conseil municipal. Aussi, ce conseil municipal aura lieu à la salle des fêtes « Henri Martel » (grande salle). La mise en place de la séance respectera strictement les gestes barrières (distance minimale d'un mètre entre les personnes présentes, port du masque obligatoire, mise à disposition de gel hydroalcoolique).

L'ordre du jour est le suivant :

- Appel des conseillers municipaux
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 9 avril 2021 (compte-rendu ci-joint)
- Communication des décisions de Monsieur le Maire en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal

Affaires administratives :

- 1) Modification du règlement intérieur du conseil municipal
- 2) Recomposition des commissions communales
- 3) Retrait d'une délibération – Désignation des délégués au SCOT Grand Douaisis
- 4) Retrait d'une délibération – Désignation des délégués du SMTD
- 5) Désignation de représentants – Agence d'ingénierie départementale iNord

Affaires financières :

- 6) Compte administratif 2020
- 7) Compte de gestion 2020
- 8) Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Fixation de la rémunération des animateurs
- 9) Remboursement d'arrhes suite à une annulation de location de la salle des fêtes par un particulier



Ville de Lewarde

Urbanisme :

10) Transfert de compétence en matière de planification urbaine locale / CCCO

Justice :

11) Liste des jurés de la Cour d'Assises du Nord pour l'année 2022

Informations diverses

A Lewarde, le 26 mai 2021

Denis MICHALAK
Maire de Lewarde



POUVOIR

Je, soussigné(e),

donne pouvoir à

pour me représenter à la réunion du conseil municipal du

et de prendre part à toutes les délibérations et d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Lewarde, le